



Strasbourg, 26 novembre 2008

Greco (2008) 18F

39^e réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 6-10 octobre 2008)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la réunion plénière

1. La 39^e réunion plénière du GRECO est présidée par M. Drago KOS (Président, Slovénie) et, l'après-midi du mardi 7 octobre, par M. Martin MRČELA (Vice-président, Croatie).
2. Le Président ouvre la réunion en accueillant tous les représentants, en particulier ceux qui ont été récemment nommés, et a le plaisir d'accueillir le représentant de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), présent pour la première fois depuis qu'il est devenu observateur en 2006. Mme STROBEL-SHAW est invitée par le Président à informer les participants des progrès quant au suivi futur de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (voir paragraphes 32-42). La liste des participants figure en Annexe I du présent rapport.
3. Le Président rappelle aux participants qu'au titre de l'**article 3 du Règlement Intérieur**, le GRECO est composé de délégations nommées de façon permanente. Des changements trop fréquents au sein des délégations nationales ne permettent pas d'assurer la cohérence des activités de suivi du GRECO, les experts désignés par les Etats en tant que représentants au GRECO étant directement impliqués dans le processus d'évaluation par les pairs lors de l'examen et de l'adoption des rapports d'évaluation et de conformité. Il souligne également que les délégations figurant à la liste officielle des représentants doivent être composées de quatre personnes maximum (deux représentants et deux suppléants) et que les participants aux réunions plénières doivent tous figurer sur cette liste. Les exceptions sont acceptées uniquement à la demande des délégations d'autoriser la participation, sur une base *ad hoc*, d'un visiteur de haut niveau à Strasbourg.

II. Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II du présent rapport.

III. Informations fournies par le Président, les délégations et le Secrétaire Exécutif

5. Le **Président** félicite le Vice-Président qui a été nommé à la Cour suprême de Croatie.
6. Depuis la dernière réunion du Bureau, le Président et un membre du Secrétariat ont participé à une réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (Vienne, 22 - 24 septembre).
7. Le Président présente également les principales conclusions de la 45^e réunion du Bureau (cf. Greco (2008) 15F). Le Bureau a notamment reconnu que le thème du « parrainage et corruption », en particulier le parrainage d'organes publics par des entreprises privées pour la réalisation de tâches publiques et les problèmes liés aux fonctionnaires invités à des événements parrainés par des entreprises, se prête à un futur tour de table. Le Bureau retravaillera à sa prochaine réunion le projet de programme de la Conférence de haut niveau prévue pour célébrer le dixième anniversaire du GRECO, tel qu'il figure en annexe du rapport de la 45^e réunion du Bureau.
8. Concernant l'état d'avancement de la publication des rapports, le Président espère que le représentant de la Turquie sera en mesure de transmettre l'autorisation des autorités turques de publier le Rapport de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur la Turquie adopté à la 37^e Réunion plénière du GRECO (avril 2008) dans les meilleurs délais.

9. Avant de donner la parole aux délégations, le Président informe la réunion plénière que des copies de l'échange de courriers sur la récente suppression en Italie du Bureau du Haut Commissaire contre la corruption sont à leur disposition. Le **représentant de l'Italie** fait rapport sur les raisons qui ont motivé cette décision et le transfert des missions du Bureau vers une nouvelle structure. Le texte de sa déclaration, actualisée pour prendre en compte les développements qui ont eu lieu ultérieurement, a été remis à tous les représentants du GRECO le 22 octobre (voir GRECO (2008) 20E – anglais seulement).
10. Le **représentant de la Fédération de Russie** informe la réunion plénière de l'adoption, le 31 juillet dernier, d'un Plan national anticorruption et de l'adoption prochaine d'une législation anticorruption par le Parlement.
11. Le **représentant de la Roumanie** informe la réunion plénière qu'une récente décision de la Cour constitutionnelle limite le risque de pression politique dans les décisions d'ouvrir des enquêtes pénales à l'encontre de ministres. Les décisions de cet ordre requièrent désormais la majorité des suffrages exprimés par les membres présents à la Chambre (Chambre des députés où Sénat) lorsqu'une motion est adoptée.
12. Le Président fait le point sur la situation en **Slovénie** depuis le récent changement de gouvernement. Le parti politique au pouvoir a exprimé son soutien à la Commission pour la prévention de la corruption. Il évoque également l'enquête internationale en cours, très médiatisée, dans une affaire de corruption relative à un contrat d'armement entre la Finlande et la Slovénie.
13. Le **Secrétaire exécutif** fait rapport sur les faits suivants, intervenus depuis la 38^e Réunion plénière du GRECO (juin 2008) :
 - il a participé à une conférence latino-américaine intitulée « Engagement et coopération dans la lutte contre la subornation et corruption internationale », parrainée conjointement par le gouvernement mexicain et l'OCDE (Mexico, 29-30 septembre). Auparavant, le Mexique avait observé les travaux du Groupe multidisciplinaire sur la corruption (GMC) du Conseil de l'Europe et est ainsi l'un des Etats non-membres du Conseil de l'Europe pouvant être partie aux conventions anticorruption du Conseil de l'Europe. Le gouvernement mexicain semble très engagé dans la lutte contre la corruption – en raison notamment de plusieurs études qui indiquent une augmentation de la corruption en Amérique latine – et est en train d'élaborer un plan très ambitieux pour mettre en place aux niveaux fédéral et local un programme commun dans ce domaine pour tous les Etats mexicains ; les représentants des principaux dépositaires des traités anticorruption à travers le monde (Conseil de l'Europe, OEA, OCDE, ONUDC) ont soutenu avec force l'idée d'un tel plan ;
 - le Président et le Secrétaire Exécutif ont participé à une réunion des responsables des mécanismes de suivi de la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques organisée par la présidence suédoise du Comité des Ministres, qui était consacrée à la discussion sur des questions d'intérêt mutuel et à l'identification des besoins de coordination et d'harmonisation; une seconde réunion s'est tenue le mardi 7 octobre ; le Président ajoute que, s'il est clair qu'il convient de rechercher les synergies possibles, envisager d'unir les tâches du GRECO à celles des autres organes de suivi de l'Organisation est clairement impossible sur le plan pratique ; plus tard dans la semaine, le Président informe que la nécessité, pour les organes de suivi, de bénéficier d'un degré élevé d'indépendance est reconnue et qu'il est proposé de publier un ouvrage présentant les travaux des différents organes de suivi du Conseil de l'Europe ;

- un membre du Secrétariat a participé à l'Université d'été de l'Institut International de Planification de l'Education (IIPE)-Unesco sur le thème «Transparence, responsabilité et mesures de lutte contre la corruption dans le secteur de l'éducation» (Paris, 23 septembre) ;

- les participants reçoivent copie du « Point de vue » édité sous la direction de M. Thomas HAMMARBERG intitulé « La corruption affecte le système judiciaire et lèse les personnes les plus pauvres », dans lequel le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe analyse la situation dans certains Etats membres du GRECO et présente les travaux du Groupe et le rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption ; le Secrétaire Exécutif rappelle à la réunion plénière que le Bureau a l'intention d'inviter le Commissaire aux droits de l'Homme à un échange de vues lors d'une prochaine réunion plénière, en raison des liens évidents existant entre corruption et droits de l'homme ;

- la Commission Européenne a lancé un appel d'offres pour le développement d'instruments de suivi des organes judiciaires et répressifs de différents pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, «ex-République yougoslave de Macédoine», Monténégro, Serbie et Kosovo, placé sous administration internationale) ; à ce stade, le Président émet des réserves quant à ce qu'un tel mécanisme pourrait apporter de plus ; le Secrétaire exécutif informe la réunion plénière que le Conseil de l'Europe (représenté par la Direction de la coopération, service de la coopération technique) a répondu à l'appel d'offres et que, si sa candidature est retenue, le risque de doublons et chevauchements des mesures pourra être réduit ;

- le Bureau a accepté la proposition du Service de presse du Conseil de l'Europe qui suggère de mettre à la disposition de journalistes, quelques jours avant leur publication – mais avec un « embargo sur leur diffusion » –, les rapports du GRECO dont on sait à l'avance qu'ils seront publiés sur son site Web ;

- le Secrétariat a reçu des membres un grand nombre de traductions en langue nationale des rapports adoptés et les a mis en ligne sur le site du GRECO ; les membres qui n'ont pas encore répondu à l'invitation de fournir des traductions sont encouragés à le faire, ces textes étant des outils importants pour améliorer la diffusion de l'information ;

- il est demandé au GRECO de prendre note des dates proposées pour les réunions plénières de 2009 et pour lesquelles le Bureau n'émet aucune objection (cf. annexe III).

IV. Troisième Cycle d'Evaluation

14. Suivant en cela sa pratique habituelle, la réunion plénière fait une lecture approfondie du projet de Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur la **Lettonie** avec la participation de l'équipe d'évaluation qui a effectué une visite sur place dans le pays concerné. Il est fait, avant adoption, une deuxième lecture du projet de rapport, révisé à la lumière des propos échangés lors de la première lecture.

15. Le GRECO adopte le Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur la Lettonie (GRECO Eval III Rep (2008) 1F – Thèmes I et II) et se félicite de l'autorisation de publication du rapport donnée par la Lettonie. La date limite de présentation du rapport de situation concernant la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport est le 30 avril 2010.

16. Suite aux discussions sur l'approche à adopter en relation avec la question du «repentir réel» dans le cadre du Troisième Cycle d'Evaluation, le GRECO demande

au Bureau d'examiner, à sa prochaine réunion, la possibilité de tenir un tour de table sur cette question, lors d'une prochaine réunion plénière du GRECO.

17. La réunion plénière note que, dans le cadre du Troisième Cycle d'Évaluation, des visites sont prévues pour 2009 en Lituanie (date fixée : 26-30 janvier), en « ex-République yougoslave de Macédoine », en Bulgarie, en Allemagne, à Malte, en Roumanie, à Chypre, en Irlande, en Croatie, en Grèce, en Turquie et en Hongrie (la sélection se base sur la chronologie du Deuxième Cycle d'Évaluation - voir Rapport de la 45^e réunion du Bureau : GRECO (2008) 15F). Le Secrétariat contactera les membres concernés individuellement concernant les dates de remise des réponses aux questionnaires et les dates des visites.

V. Premier et Deuxième Cycles d'Évaluation conjoints

18. La réunion plénière fait une lecture approfondie du projet de Rapport d'Évaluation des Premiers et Deuxième Cycles Conjoints sur **Monaco** avec la participation de l'équipe d'évaluation qui a effectué une visite dans le pays. Il est fait, avant adoption, une deuxième lecture du projet de Rapport, révisé à la lumière des propos échangés lors de la première lecture.
19. Le GRECO adopte le Rapport d'Évaluation des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur Monaco (GRECO Eval I-II Rep (2008) 1F) et invite les autorités monégasques à autoriser la publication du Rapport dans les meilleurs délais. La date limite de présentation d'un rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport est le 30 avril 2010.

VI. Procédure de Conformité - Premier Cycle d'Évaluation

20. Le projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur les **États-Unis d'Amérique** repose sur des informations fournies par les autorités du pays, comme demandé dans les conclusions du Rapport de Conformité du Premier Cycle du GRECO. Après lecture approfondie, le GRECO adopte l'Addendum au Rapport de conformité du Premier Cycle relatif aux États-Unis d'Amérique (GRECO RC-I (2006) 1F Addendum) et met ainsi fin à la procédure de conformité du Premier cycle concernant ce pays. Le GRECO se félicite que les autorités des États-Unis d'Amérique autorisent la publication de cet Addendum.

VII. Procédure de Conformité - Premier et Deuxième Cycles d'Évaluation conjoints

21. Le projet de Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints relatif à l'**Azerbaïdjan** a été préparé sur la base d'un rapport de situation soumis par les autorités du pays concerné, en consultation avec les rapporteurs désignés au titre des Pays-Bas et de la Turquie. Les rapporteurs font part à la réunion plénière de leurs observations sur le projet de Rapport de Conformité, puis passent à la lecture approfondie du Rapport.
22. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur l'**Azerbaïdjan** (GRECO RC-I/II (2008) 4F) et invite les autorités azéries à autoriser la publication du Rapport dans les meilleurs délais. La date limite de présentation des informations complémentaires sur la mise en œuvre des recommandations est le 30 avril 2010.

VIII. Procédure de Conformité - Deuxième Cycle d'Évaluation

23. Le projet de Rapport de Conformité du Deuxième Cycle relatif au **Portugal** a été préparé en consultation avec les rapporteurs désignés au titre de l'Albanie et du Luxembourg, sur la base d'un rapport de situation soumis par les autorités

portugaises, et tient compte d'un complément d'informations écrites fourni par les autorités après la suspension de la lecture du projet de Rapport de Conformité lors de la 38^e Réunion plénière du GRECO (cf. GRECO 38 décision 14 - GRECO(2008)12F). Les rapporteurs font part à la réunion plénière de leurs observations sur le projet de Rapport de Conformité, puis les participants passent à une lecture approfondie du Rapport.

24. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle relatif au Portugal (GRECO RC-II (2008) 2F) et invite les autorités à autoriser la publication du Rapport dans les meilleurs délais. La date limite de présentation des informations complémentaires sur la mise en œuvre des recommandations est le 30 avril 2010.
25. Le GRECO fait une lecture approfondie du projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Deuxième Cycle relatif à la **Pologne**. Le projet d'Addendum repose sur les informations fournies par les autorités du pays concerné, comme demandé par les conclusions du Rapport de Conformité du Deuxième Cycle du GRECO. Le GRECO adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Deuxième Cycle relatif à la Pologne (GRECO RC-II (2006) 5F Addendum), et met ainsi un terme à la procédure de conformité du Deuxième Cycle concernant ce pays. Les autorités polonaises sont invitées à autoriser la publication de l'Addendum dans les meilleurs délais.

IX. Échanges de vues

26. Mme Huguette LABELLE, Présidente du Directoire de Transparency International (TI), participe à un échange de vues avec le GRECO. Elle commence par déclarer qu'elle évoque souvent le GRECO en tant que très bonne référence dans le domaine du suivi. Transparency International a 15 ans d'existence, son siège est en Allemagne, et ses Chapitres installés dans près d'une centaine de pays à travers le monde – chacun ayant sa propre personnalité juridique – forment une sorte de confédération. L'accréditation des Chapitres a lieu tous les trois ans.
27. Mme Labelle présente les quatre grands domaines d'activité de l'organisation. Premièrement, il s'agit de faire en sorte que la question de la corruption reste au premier rang des préoccupations nationales et internationales. L'Indice de perception de la corruption (IPC), le Baromètre mondial de la corruption, l'Indice de corruption des pays exportateurs (ICPE) et les rapports annuels de TI qui portent chaque année sur un grand thème sont les principaux outils utilisés pour atteindre cet objectif. Deuxièmement, il faut amener les gouvernements du monde entier à s'engager en faisant des démarches auprès des dépositaires des traités internationaux anticorruption et en les sensibilisant à la nécessité d'une surveillance indépendante et forte.
28. Troisièmement, TI propose des solutions en développant, par le biais de ses Chapitres, des outils et des mécanismes qui visent à promouvoir en priorité l'intégrité dans le secteur public et dans les entreprises, en l'occurrence un système d'intégrité nationale qui permette aux piliers de la gouvernance d'un pays de s'auto-évaluer pour identifier ses faiblesses. Dans le secteur privé, TI réunit des dirigeants de secteurs économiques spécifiques afin de travailler avec eux sur l'élaboration de modèles de codes de conduite, de mesures incitatives et dissuasives axées sur la tolérance zéro en matière de corruption. Enfin, les Chapitres de TI collaborent avec les ministères de l'Éducation et d'autres spécialistes pour développer des programmes utiles qui visent à renforcer l'intégrité morale des jeunes, du primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.
29. TI soutient les travaux du Conseil de l'Europe concernant le développement d'une Convention sur l'accès aux documents publics. Mme Labelle évoque également d'autres sujets de préoccupation tels que la protection des donneurs d'alerte, la

vulnérabilité des défenseurs de l'intégrité et de ceux qui luttent contre la corruption partout dans le monde, ainsi que la nécessité d'avoir une justice forte et non-corrumpue dans tous les pays. Enfin, elle invite tous les pays qui bénéficient des mesures de suivi du GRECO à soutenir un suivi fort et indépendant de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et à aider les pays qui n'ont pas fait l'objet d'un tel suivi à mieux comprendre qu'en définitive, c'est leur propre intérêt qu'ils servent.

30. La discussion qui s'ensuit porte sur la question de l'identification et de la mise en avant de l'aspect humain de la corruption. TI élabore une campagne de sensibilisation aux effets concrets et étendus de la corruption sur la vie des personnes. Les effets et les utilisations divers de l'IPC font également l'objet d'une discussion. L'indice reflétant la perception de la corruption par opposition au niveau réel de la corruption (impossible à mesurer jusqu'à présent) peut être mal interprété. Ainsi, des affaires majeures contre la corruption, fortement médiatisées, et des mesures anticorruption visibles peuvent renforcer la sensibilisation de l'opinion publique à la corruption et par conséquent influencer sa perception du niveau de corruption dans un pays, tandis que les mesures de sensibilisation du public peuvent conduire à une baisse du niveau de corruption. Mme Labelle rappelle à la réunion plénière que pour avoir une image plus globale de la corruption, l'IPC doit être lu conjointement avec l'Indice de corruption des pays exportateurs (ICPE) et d'autres études publiées, et explique aussi qu'il est plus judicieux de regarder les résultats sur une période donnée plutôt que le rang occupé par un pays donné. Pour TI, les bénéfices obtenus en se focalisant sur la question de la corruption compensent les effets d'une possible interprétation erronée de l'IPC. Enfin, la discussion porte sur les sources de financement et la méthodologie de TI – les informations à ce sujet sont disponibles sur le site Web de l'organisation.
31. Le Président remercie Mme Labelle pour toutes ces informations et espère qu'elle pourra accepter l'invitation à participer à la Conférence de haut niveau organisée le 5 octobre 2009 pour célébrer le 10^e anniversaire du GRECO.
32. Plus tard dans la semaine, Mme Brigitte STROBEL-SHAW, représentante de l'**ONUDC**, présente à la réunion plénière l'état de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption, les priorités de la Conférence des Etats parties à la Convention et les travaux de préparation de la Troisième session de la Conférence qui se tiendra à Doha (Qatar) en novembre 2009.
33. Actuellement, la Convention compte 140 signataires et 126 Etats parties ; 70% des États membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée. Les priorités fixées par la Conférence sont le suivi de la mise en œuvre de la Convention, l'assistance technique, le recouvrement d'avares et la collecte d'informations.
34. Selon les recommandations que le Groupe de travail de l'ONUDC sur le recouvrement d'avares a formulées à la Conférence des Etats parties à la Convention, l'assistance technique est une composante importante des mesures visant à mettre en œuvre les dispositions sur le recouvrement d'avares ; l'ONUDC doit créer une base de données juridiques (lois et décisions judiciaires) et mettre en place un réseau mondial de correspondants afin de faciliter l'échange d'informations sur la confiscation et le recouvrement des avares et l'entraide. Enfin, le rôle de la Conférence pour développer la confiance et faciliter la coopération entre les États est mis en avant. L'ONUDC a travaillé avec plusieurs initiatives de soutien, notamment l'Initiative pour la restitution des avares volés (StAR) de l'ONUDC/Banque mondiale ; le Centre international pour le recouvrement d'avares (International Center for Asset Recovery, ICAR), du *Basel Institute on Governance* (Bâle) ; et l'Initiative de lutte contre la corruption dans la région Asie/Pacifique engagée conjointement par la Banque asiatique de

développement (BAD) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

35. La Conférence a également mis en place le Groupe de travail sur l'assistance technique. Dans ce domaine, les recommandations ont identifié la nécessité d'intégrer les dispositions de la Convention dans les programmes d'assistance au développement en cours ou planifiés ; les donateurs doivent promouvoir l'assistance technique en favorisant en priorité les dispositions de l'UNCAC (Convention des Nations Unies contre la Corruption) pour l'élaboration de politiques générales d'assistance au développement et d'autres politiques pertinentes d'assistance à la lutte contre la corruption, et ils doivent poursuivre la coordination afin d'améliorer l'efficacité de l'assistance technique. En outre, un système d'archives électroniques des mesures et des lois nationales anticorruption doit être mis en place. Dans ce domaine, l'ONUSC a travaillé en collaboration étroite avec l'équipe de travail (Anti-corruption Task Team) du Comité d'aide au développement de l'OCDE.
36. Concernant le suivi de la mise en œuvre de l'UNCAC, la première étape consiste à recueillir des informations. Une liste de contrôle pour l'autoévaluation, basée sur une analyse horizontale couvrant tous les chapitres de la Convention, a été finalisée. La première session de la Conférence a décidé qu'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme de suivi adapté et efficace qui soit transparent, efficient, non intrusif, inclusif et impartial. Aucune forme de classement ne doit être mise en place et des dispositions doivent être prises pour le partage des bonnes pratiques et des problèmes. Tout mécanisme doit coopérer avec les mécanismes de suivi internationaux et régionaux existants, les compléter et éviter les doublons. La deuxième réunion de la Conférence a fixé plusieurs principes supplémentaires, notamment que le but d'un mécanisme de suivi doit être d'assister les États parties, qu'il doit respecter une approche géographique équilibrée, qu'il ne doit être ni hostile ni punitif et doit promouvoir l'adhésion universelle à l'UNCAC, que ses activités doivent s'appuyer sur des principes directeurs clairement établis pour la compilation, la production et la diffusion de l'information, qu'il doit identifier les difficultés et les bonnes pratiques des parties, qu'il doit être de nature technique et encourager la collaboration.
37. La troisième session de la Conférence prévue prochainement examinera un projet de mandat pour un futur mécanisme de suivi rédigé par le Groupe de travail sur le suivi de la mise en œuvre. Un document contenant des exemples de financement d'autres mécanismes de suivi (dont le GRECO) sera également élaboré.
38. Actuellement, 29 pays participent sur une base volontaire au programme pilote de suivi, lequel reprend peu ou prou la méthodologie du GRECO en ce sens qu'il associe trois pays (deux pays assurant le suivi d'un troisième). Le suivi pilote est strictement volontaire et permet aux pays concernés de choisir le format/la méthode de suivi, son champ d'application et sa durée sont limités de manière à ne pas interférer avec les décisions que la Conférence sera susceptible de prendre à sa troisième session.
39. En réponse à une autre décision de la dernière Conférence dans le domaine de la corruption de fonctionnaires appartenant à des organisations publiques internationales, plusieurs initiatives seront mises en œuvre, y compris une initiative pour l'intégrité interne lancée par le Directeur exécutif de l'ONUSC en vue d'harmoniser les dispositions financières et les clauses relatives à l'intégrité avec la Convention anticorruption. Il est parti de l'idée que les organismes internationaux suivront l'exemple et adopteront des normes et des politiques internes qui seront conformes à la Convention.

40. Au cours de la discussion qui suit, le Président invite instamment tous les membres du GRECO qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention des Nations Unies contre la Corruption, les précédents cycles d'évaluation du GRECO ayant examiné, d'une manière ou d'une autre, presque toutes les dispositions de la Convention. Il rappelle également les messages antérieurs transmis à la Conférence par le GRECO pour l'informer qu'il est disposé à mettre ses connaissances et son expérience dans le domaine de l'évaluation par les pairs à sa disposition.
41. Pour ce qui est de la complémentarité entre le futur mécanisme et les mécanismes existants, Mme Strobel-Shaw explique que les experts sont de l'avis qu'il est important de veiller à éviter les doublons et chevauchements ; en d'autres termes, toutes les sources d'information pertinentes disponibles (GRECO, OCDE, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) devraient être mises à profit dans le cadre des suivis.
42. En conclusion, le Président félicite l'ONUSDC pour le travail accompli et l'encourage à poursuivre ses efforts, soulignant que le GRECO, lui-même composé de nombreux pays très différents, n'a eu aucun problème à faire accepter ses méthodes, qui prévoyaient l'obligation de compléter de longs questionnaires et d'organiser des visites sur place. Il espère qu'un haut représentant de l'ONUSDC pourra être présent à la Conférence organisée le 5 octobre 2009 pour célébrer le 10^e anniversaire du GRECO.

X. Tour de table sur la Convention civile sur la corruption (STE 174)

43. La réunion plénière tient un tour de table sur la Convention civile sur la corruption. Les représentants sont invités à échanger des informations sur tout obstacle à la signature ou à la ratification de la Convention, sur les dispositions qui présentent des difficultés particulières du point de vue de la législation nationale, sur la relation entre les procédures civiles et pénales, ainsi que sur les exemples de jurisprudence et de bonnes pratiques. Trente-deux membres du GRECO ont ratifié la Convention, neuf l'ont signée, cinq ne l'ont ni signée ni ratifiée.
44. Le droit national d'un certain nombre de pays répondait à toutes les exigences de la Convention avant sa ratification. Parmi les problèmes qui ont retenu l'attention pour veiller à une pleine mise en œuvre de la Convention dans certains pays, ils mentionnent les dispositions relatives à la responsabilité de l'État (article 5 de la Convention), les délais (article 7), et la protection des donneurs d'alerte (article 9 - Protection des employés). Comme le souligne le Président, aucun obstacle juridique insurmontable n'a été identifié en ce qui concerne la ratification.
45. Concernant les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention, les problèmes qui doivent être résolus du point de vue de la législation nationale sont globalement les mêmes que ceux cités par les États qui ont déjà ratifié la Convention (voir paragraphe 44 ci-dessus). S'agissant de la protection des employés, les conventions collectives prévoient souvent des dispositions sur les licenciements illégaux, ainsi que des clauses spécifiques pour la protection des donneurs d'alerte. Le Président indique toutefois qu'il peut être nécessaire d'envisager une révision du droit du travail, les employeurs pouvant être réticents à une protection suffisante des donneurs d'alerte lors des négociations avec les partenaires sociaux.
46. Dans presque tous les cas, il est encore trop tôt pour que les États rendent compte d'exemples pratiques de mise en œuvre de la Convention. Il est proposé de procéder à un nouveau tour de table sur la Convention dans 12 ou 18 mois, en se concentrant sur les exemples pratiques de recours en matière civile.

XI. Divers

47. En ce qui concerne les procédures de conformité, le GRECO demande au Bureau de débattre à sa prochaine réunion de la politique à adopter en cas de présentation hors délai des informations par un État, ce qui entraîne que celles-ci ne peuvent être prises en considération dans la préparation d'un projet de rapport de conformité avant sa transmission à la Réunion plénière.

XII. Adoption des décisions

48. Les décisions de la 39^e Réunion plénière sont adoptées, telles qu'elles figurent dans le document GRECO (2008) 17F.

XIII. Prochaines réunions

49. Le GRECO prend note que le Bureau tiendra sa 46^e réunion à Strasbourg le 7 novembre 2008. La 40^e Réunion plénière se tiendra à Strasbourg du 1^{er} au 5 décembre 2008. Il prend également note des dates proposées pour les prochaines Réunions plénières de 2009 (voir annexe III).

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Edmond DUNGA

Head of the Office in the Anticorruption Secretariat, Regional Anti-Corruption Initiative (RAI) Secretariat

Ms Helena PAPA

Inspector, Department of Internal Administrative Control and Anti-Corruption, Council of Ministers

ANDORRA/ANDORRE

Mme Maribel LAFOZ JODAR (Chef de délégation)

Membre de l'Unité de prévention et lutte contre la corruption, Ministère de la Présidence et des Finances, Gouvernement d'Andorre

ARMENIA / ARMENIE

Mr Artur OSIKYAN (Head of delegation)

Deputy Chairman of the State Revenue Committee

Mme Nazeli HAMBARZUMYAN

Deputy to the Permanent Representative of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Christian MANQUET (Head of delegation)

Head of Unit, Directorate for Penal Legislation, Federal Ministry of Justice

Ms Doris NIEDERSÜSS

Bundeskanzleramt – Verfassungsdienst, Federal Chancellery of Austria - Constitutional Service

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Inam KARIMOV (Head of delegation)

Chief Adviser, Dpt of Coordination of Law Enforcement Bodies, Executive Office of the President of the Republic, Secretary of the Commission for Combating Corruption

Mr Kamran ALIYEV

Head of Department, Prosecutor General's Office

BELGIUM / BELGIQUE

Mlle Claire HUBERTS (Chef de délégation)

Attachée, Service des Principes de droit pénal et de procédure pénale, DG de la Législation, des Droits et Libertés fondamentaux, (SPF Justice)

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sead TEMIM

Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of delegation)

State Expert, Directorate of International Cooperation and European Integration, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA (Head of delegation)

Vice-Président du GRECO – Vice-President of GRECO

Judge at the Supreme Court

CYPRUS / CHYPRE

Mr Philippos KOMODROMOS (Head of delegation)

Counsel of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)

International Department, Section for International Organisations and International Co-operation
Ministry of Justice

Ms Milada VANĚČKOVÁ

Deputy Director, Territorial Public Administration Dpt., Ministry of the Interior

Mr Jan OUTLÝ

Head of Department of Political Sciences, University of Hradec Kralové

DENMARK / DANEMARK

Mr Flemming DENKER

Deputy Director, Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis SÕÖT (Head of delegation)

Head of Criminal Statistics and Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

Mr Jaan GINTER

Vice Dean, Faculty of Law, University of Tartu

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of delegation)

Inspector General of the Police, Ministry of the Interior

FRANCE

M Jean ALEGRE (Chef de délégation)

Chargé de mission auprès du directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires Etrangères et européennes

M. Michel BARRAU

Chef du Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice

Mme Solène DUBOIS

Magistrat, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces

M. Jean-Baptiste CARPENTIER

Directeur juridique de l'agence des participations d'état, Ministère des Finances

GEORGIA / GEORGIE

Apologised / Excusée

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Marcus ROGGE

Deputy Head of Division, Economic Crime, Computer Crime, Corruption-related Crime and Environmental Crime, Federal Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Apologised / Excusée

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (Head of delegation)

Deputy Head of Department, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

Mr Helgi Magnús GUNNARSSON

Public Prosecutor, Head of Unit for Investigation and Prosecution of Economic Crime, National Commissioner of the Police

IRELAND / IRLANDE

Apologised / Excusé

ITALY / ITALIE

Mr Fabrizio GANDINI

Magistrate, Magistrate attached to Office I, Directorate General of Penal Law

LATVIA / LETTONIE

Mr Alvis VILKS (Head of delegation)

Acting Director, Corruption Prevention and Combating Bureau

Ms Inese TERINKA

Senior Specialist, Legal Division, Corruption Prevention and Combating Bureau (KNAB)

Ms Ilve KASE,

Deputy Permanent Representative of Latvia to the Council of Europe

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Elena KONCEVICIUTE

International Relations Officer, International Cooperation Division, Special Investigation Service

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR (Chef de délégation)

Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

M. Jean-Paul FRISING, Procureur d'Etat adjoint, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg

MALTA / MALTE

Mr Christopher MAGRI

Programme Manager (Finance), Financial Management Monitoring Unit (FMMU), Ministry of Finance

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI (Chef de délégation)

Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

Mr Radu COTICI

Acting head of Legislation and Anti-corruption Proofing Directorate, Centre for Combating Economic Crime and Corruption (CCCEC)

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN (Chef de délégation)

Directeur du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financier

Chef de Délégation

M. Thierry PERRIQUET

Conseiller à la Cour d'Appel, Palais de Justice, 5 rue Bellando de Castro

M Frédéric COTTALORDA

Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN),

Département des Finances et de l'Economie

M Robert COLLE

Secrétaire Général du Ministère d'Etat

Mme Corinne LAFOREST DE MINOTTY

Inspecteur Général de l'Administration

M. Jean-Marc SILVI

Commandant Principal Inspecteur, Adjoint au Chef de la Division de Police Judiciaire à la Direction de la Sûreté Publique

Mlle Laurence CODA

Chargé de Mission au Département de l'Intérieur

Mlle Antonella SAMPO

Administrateur à la Direction des Services Judiciaires

MONTENEGRO

Mr Dusan DRAKIC
Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Bastiaan WINKEL-BOER (Head of delegation)
Policy Advisor, Ministry of Justice

NORWAY / NORVEGE

Mr John ENGSTRØM
Director General, Ministry of Government Administration and Reform

Mr Trygve HEYERDAHL
Senior Adviser, Ministry of Justice and the Police

Mr Jens-Oscar NERGÅRD
Senior Adviser, Ministry of Government Administration and Reform

Mr Christian Fredrik HORST
Deputy Director General, Ministry of Government Administration and Reform

POLAND / POLOGNE

Mr Cezary MICHALCZUK (Head of delegation)
Prosecutor, Department of International Cooperation and European Law, Ministry of Justice

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation

PORTUGAL

Mr Jorge MENEZES FALCÃO (Chef de délégation)
Conseiller Juridique, Bureau des Relations Internationales, Ministère de la Justice

M. Antonio Francisco CLUNY
Procureur Général Adjoint, Cour des Comptes

Ms Mónica CALADO GOMES
Legal Advisor, Bureau for International, European and Co-operation Affairs, Ministry of Justice

M Augusto CALADO DE OLIVEIRA
Coordinateur d'enquêtes de la Police Judiciaire

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Oana SCHMIDT HAINEALA (Head of delegation)
Director of the Department for the Relations with the Public Ministry, Prevention of criminality and corruption

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Georgy MATYUSHKIN (Head of delegation)
Deputy Minister of Justice

Mr Oleg PLOKHOI
Deputy Head, Human Resources and Government Awards Department, Administration of the President of the Russian Federation

Mr Mikhail GRISHANKOV
First Deputy to the Chairman of the Committee on Security of the State Duma of the Federal Assembly of the Russian Federation

Mr Igor STOROZHENKO
Assistant to Deputy of the State Duma, Federal Assembly DUMA

Mr Andrei ILYIN
Deputy Head of Section, Office of the Representative of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Ms Ana MARIČIĆ (Head of delegation)

Legal Advisor, Secretariat for the implementation of the National Judicial Reform Strategy
Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Daniel GABČO (Head of delegation)

Deputy Director of the Financial Intelligence Unit, Combating Organised Crime Bureau, Police Force
Presidium

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS

President of GRECO / Président du GRECO

Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Ms Sandra A. BLAGOJEVIC

Consultant, Commission for the Prevention of Corruption

Mr Jurij TOPLAK

Assistant Professor, Faculty of Law Maribor, University of Maribor Law School

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael VAILLO RAMOS

Legal Counsellor, Ministry of Justice, San Bernardo, 62

SWEDEN / SUEDE

Ms Lena Häll ERIKSSON (Head of delegation)

Director General, Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

M Ernst GNÄGI (Chef de délégation)

Chef de l'unité du droit pénal international, Office fédéral de la Justice

M. Jean-Christophe GEISER

Collaborateur scientifique, Office fédéral de la justice

M Olivier GONIN

Collaborateur scientifique, Unité du droit pénal international, Office fédéral de la justice,

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Slagjana TASEVA (Head of delegation)

Dean of the Faculty of Law, "First Private University European University-Republic of Macedonia"

TURKEY / TURQUIE

M Ergin ERGÜL (Chef de délégation)

Magistrat, Directeur Général Adjoint, Direction Générale du Droit International et des Relations
Extérieures, Ministère de la Justice

Mr Mete DEMIRCI

Inspector, Prime Minister's Office, Basbakanlik Yeni Bina

UKRAINE

Mr Andriy BOGDAN

Deputy Minister of Justice

Mr Ruslan RIABOSHAPKA (Head of delegation)

Head of the Department of Legal Issues, Law Enforcement Activity and Fight against Crime,
Ministry of Justice

Mr Mykhaylo BUROMENSKIY

President of the Institute of Humanitarian Research

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Roderick MACAULEY (Head of delegation)
Head of EU and International Criminal Law, Corruption and Fraud, Criminal Law Policy Unit,
Ministry of Justice

Mr Matthew PYNE
Criminal Law Policy Unit, Ministry of Justice

Mr Alastair BROWN
Advocate Depute, Crown Office

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Richard M. ROGERS (Head of delegation)
Senior Counsel to the Assistant Attorney General, Criminal Division, Department of Justice

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Apologised / Excusé

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologised / Excusée

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Apologised / Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

Mr Damir VEJO
Head of the Department for Organised Crime and Corruption, Ministry of Security of Bosnia and
Herzegovina

OBSERVER UNITED NATIONS – UNODC / OBSERVATEUR NATIONS UNIES – ONUDC

Ms Brigitte STROBEL-SHAW
Corruption & Economic Crime Section, Treaty and Legal Assistance Branch, United Nations Office
on Drugs and Crime

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Apologised / Excusé

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'EVALUATION DU GRECO

**Third Round Evaluation Report on Latvia /
Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur la Lettonie**

THEME I – Incriminations

Mr Alastair BROWN (United Kingdom / Royaume-Uni)
Advocate Depute, Crown Office

Mr Jaan GINTER (Estonia / Estonie)
Vice Dean, Faculty of Law, University of Tartu

THEME II – Party Funding / Financement des partis politiques

Mr Jan OUTLY (Czech Republic / République Tchèque)
Head of Department of Political Sciences, University of Hradec Kralové

Mr Christopher MAGRI (Malta / Malte)
Programme Manager (Finance), Financial Management Monitoring Unit (FMMU), Ministry of Finance,

Mr Jurij TOPLAK (Slovenia / Slovénie)
Assistant Professor, Faculty of Law Maribor, University of Maribor Law School

**Joint First and Second Round Evaluation Report on Monaco /
Rapport d'Évaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur Monaco**

Mme Maribel LAFOZ JODAR (Andorra / Andorre)
Membre de l'Unité de prévention et lutte contre la corruption, Ministère de la Présidence et des
Finances, Gouvernement d'Andorre

Mme Cornelia VICLEANSCHI (Moldova)
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

M Jean-Baptiste CARPENTIER (France)
Directeur juridique de l'agence des participations d'état, Ministère des Finances

M. Antonio Francisco CLUNY (Portugal)
Procureur Général Adjoint, Cour des Comptes

RAPPORTEURS

**Joint First and Second Round Compliance Report /
Rapports de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoint**

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Bastiaan WINKEL-BOER (Netherlands / Pays-Bas)
M. Ergin ERGÜL (Turkey / Turquie)

**Second Round Compliance Report /
Rapport de Conformité du Deuxième Cycle**

PORTUGAL

M. Edmond DUNGA (Albania / Albanie)
M. Jean-Paul FRISING (Luxembourg)

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, **Executive Secretary of GRECO / Secrétaire Exécutif du GRECO**

Assistant / Assistante

Ms Elspeth REILLY, Personal Assistant to the Executive Secretary / Assistante Particulière du
Secrétaire Exécutif

Administrative Officers / Administrateurs

Mr Björn JANSON
M. Christophe SPECKBACHER
Ms Laura SANZ-LEVIA
Ms Tania VAN DIJK
Mr Michael JANSSEN

Secretariat - Evaluation rounds / Secrétariat - Cycles d'évaluation

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant / Assistante Administrative
Mme Laure HEIM, Assistant / Assistante
Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant / Assistante

Webmaster

Ms Simona GHITA, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs / Direction générale des
droits de l'Homme et des affaires juridiques
Mme Marie-Rose PREVOST, GRECO

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY
Mme Chloé CHENETIER
Mme Julia TANNER

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / *Ouverture de la réunion* - **09h30**
2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information from the President, Delegations and the Executive Secretary (including on Bureau 45) / *Information du Président, des Délégations et du Secrétaire Exécutif (y compris sur Bureau 45)*
4. **First reading** of draft Evaluation Reports / **Première lecture** de projets de Rapport d'Evaluation:

Third Evaluation Round / *Troisième Cycle d'Evaluation*
 - **Latvia / Lettonie** (Monday / *lundi*)Joint First and Second Evaluation Rounds / *Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints*
 - **Monaco** (Tuesday / *mardi*)
5. Examination and adoption of the Joint First and Second Round Compliance Report on **Azerbaijan** / *Examen et adoption du Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur l'Azerbaïdjan*
6. Examination and adoption of the Second Round Compliance Report on **Portugal** / *Examen et adoption du Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur le Portugal*
7. Examination and adoption of the Addendum to the Second Round Compliance Report on **Poland** / *Examen et adoption de l'Addendum au Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Pologne*

8. Exchange of views with Ms Huguette LABELLE, Chair of the Board of Directors, Transparency International (TI) – **Wednesday** 8 October, 09h30 / *Echange de vues avec Mme Huguette LABELLE, Présidente du Conseil d'administration, Transparency International (TI) – mercredi 8 octobre, 09h30*

9. Exchange of views with Ms Brigitte STROBEL-SHAW, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) – **Thursday** 9 October / *Echange de vues avec Mme Brigitte STROBEL-SHAW, Office des Nations Unies contre la Droque et le Crime (ONUDC) – jeudi 9 octobre*

10. *Tour de table* – the Civil Law Convention on Corruption (ETS 174)* / *Tour de table*
– la Convention civile sur la corruption (STE 174)*
11. **Second reading** and adoption of the draft Third Round Evaluation Report on Latvia and of the Joint First and Second Round Evaluation Report on Monaco (**Friday**) / **Deuxième lecture** et adoption du projet de Rapport d’Evaluation du Troisième Cycle sur la Lettonie et du projet de Rapport d’Evaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur Monaco (**vendredi**)
12. Miscellaneous / *Divers*
13. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
14. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*

* Heads of delegation are invited to comment on:

- i) obstacles to signature/ratification, if any / provisions of the convention which involved or involve particular challenges for domestic legislation
- ii) the relation between civil and criminal proceedings and
- iii) practical experience (e.g. jurisprudence, examples of good practice).

* *Les Chefs de délégation sont invités à communiquer leurs remarques sur :*

- i) les obstacles à la signature/ratification, s’il y a lieu / les dispositions de la convention qui ont constitué ou constituent un défi particulier à la législation nationale*
- ii) la relation entre les procédures civiles et pénales et*
- iii) l’expérience pratique (par exemple la jurisprudence, exemples de bonnes pratiques)*

ANNEXE III

Dates proposées pour les réunions plénières en 2009

GRECO 41 : 16-20 février 2009

GRECO 42 : 11-15 mai 2009

GRECO 43 : 29 juin – 3 juillet

GRECO 44 : 5-9 octobre (Conférence pour célébrer le 10e anniversaire : 5 octobre)

GRECO 45 : 30 novembre – 4 décembre